



Déclaration de l'UNSA-Éducation

CTSD du 1^{er} avril 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mesdames messieurs les membres de ce CSTD,

L'UNSA-Education tient à remercier vos services pour la qualité des documents fournis, ainsi que pour les échanges fructueux lors du groupe de travail.

C'est la troisième année de dotation positive, mais 20 postes pour quelques 300 élèves supplémentaires s'avèrent nettement insuffisants. Certes, nous allons accueillir des stagiaires en nombre pour lesquels nous demandons à avoir rapidement les berceaux d'implantation, mais de plus, notre département doit impérativement s'ouvrir aux *ineat*.

Nous vous rappelons notre opposition au recrutement de contractuels qui s'opère au détriment de titulaires voire d'une liste complémentaire.

Lors du CTA, notre fédération avait voté contre la répartition, protestant ainsi contre une dotation académique indigente. A nouveau l'Indre et Loire conserve un des plus mauvais P/E de l'académie.

En accord avec vos priorités, quelques remarques :

- Education prioritaire : réduction des moyennes, fermetures évitées, décharges de direction, nous ne pouvons qu'approuver. Toutefois, l'ouverture de 4 postes de remplaçants dédiés à la formation ne doit pas cacher l'état général du remplacement en Indre et Loire qui empire chaque année,
- L'accompagnement des élèves fragiles : une ouverture d'un poste G. On ne peut dire que le Réseau se renforce d'autant plus que le nombre de demandes de prise en charge augmente tout comme le nombre d'élèves en difficultés,
- Mesures relevant de la démographie : avec quelques 300 élèves supplémentaires, le solde provisoire des ouvertures / fermetures est proche de 0. Les moyennes ne baissent pas contrairement aux demandes et exigences institutionnelles,
- A propos des « Autres mesures » : nous ne reviendrons pas sur les fermetures / ouvertures des postes FLS et EFIV. Une interrogation quant au poste des Fioretti, est-il récupéré pour le 1^{er} degré ? Quant aux fusions, l'UNSA-Education n'y est pas opposé dans le cas où tous les partenaires sont favorables et que le régime de décharge reste constant a minima,
- Décharge de direction : entre le nouveau régime à 0,33 et la « non prise en compte » des postes E, il semblerait que vous récupériez plus d'un poste. Vos prédécesseurs et vous-même avez décidé de mettre notre département sur le régime national. Sachez M l'Inspecteur d'Académie que nous le regrettons vivement. Nous vous demandons qu'en cas de baisse de décharge, cette dernière ne diminue pas de plus d'un quart. 14 à 13 classes, chute de 8%. Décharge complète à demi-décharge, chute de 50%.

Pour terminer Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous aborderons les situations particulières des écoles au cours des échanges de ce CTSD.

L'UNSA-Education vous remercie pour votre attention.